

Paris, le mardi 10 juillet 2018

Madame Fabienne DEBAUX
sous-directrice
Sous-direction A
Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des deux communes
93 558 MONTREUIL

Objet : Affectation à Roissy des cinq agents stagiaires ayant réussi le concours de contrôleur.

Madame la sous-directrice,

À la lecture de la liste des postes offerts en sortie du dernier stage d'agent de constatation principal de 2^{ème} classe à l'ENDLR, SOLIDAIRES s'interroge sur le bien-fondé du petit astérisque présent en bas de page. À la lecture de celui-ci, on s'aperçoit que cinq agents ayant réussi le concours de contrôleur sont affectés d'office à Roissy¹. Pour mémoire le stage de contrôleur débutera au mois d'octobre.

Ces agents n'ont donc comme seul choix d'aller à Roissy en affectation à la fin de leur stage, et n'auront pas le droit de choisir un poste contrairement à tous leurs autres collègues de session. C'est donc une mutation contrainte pour eux.

Cette petite « nouveauté » administrative réduit aussi de facto de 5 postes le nombre de places proposées à Roissy. La DNRFP voudrait signifier que Roissy est une direction bouche trou où l'on peut mettre les agents en transit ou que l'on ne souhaite pas ailleurs qu'elle ne s'y prendrait pas autrement. Avec l'impact que cela aura sur les collègues roisséens.

SOLIDAIRES interpelle donc la Direction Générale sur la discrimination dont font l'objet ces 5 agents méritants et lui demande de bien vouloir expliquer sur quelles bases juridiques elle a fondé sa décision qui, de facto, lèse ces cinq collègues.

Si la DNRFP considère qu'une affectation de 2 mois ne nécessite pas de choisir son poste au classement, il nous semblerait plus juste de proposer à ces collègues une affectation dans la brigade de leur choix ou la plus proche de leur lieu de résidence (quand cela est possible vu le faible nombre de brigades restantes en province). Cela leur permettrait de limiter les frais et les soucis causés par une location de quelques mois sur la région parisienne.

Et pour ne pas pénaliser les 271 collègues non concernés par cet astérisque, il conviendrait de ne pas modifier la liste des postes offerts.

Dans l'attente de réponses de votre part, nous vous prions de croire, Madame la sous-directrice, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Morvan BUREL

1 « * Les 5 stagiaires reçus au concours de contrôleur sont affectés à la résidence de Roissy SURV à l'issue de leur stage à l'ENDLR »